

Déclaration Environnementale

2002

Présentation des résultats de l'année 2001
et objectifs pour la période 2002-2005



SOMMAIRE

Chapitre 1: Introduction

I. PREFACE	3
II. INFORMATIONS GENERALES	4
A. LE CYCLE GLOBAL DE L'EAU	4
B. IGRETEC ET LE CYCLE GLOBAL DE L'EAU	4

Chapitre 2: Déclaration environnementale 2002

I. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2002-2005	9
II. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT	10
A. SITUATION ACTUELLE ET FUTURE	10
B. LA CHAINE DE L'EPURATION DE L'EAU	13
III. IGRETEC ET L'EXPLOITATION	14
A. PRESENTATION DES ACTIVITES D'EPURATION, DE POMPAGE ET DE COLLECTE	14
B. PRESENTATION D'OUVRAGES AU TRAVERS DE QUELQUES EXEMPLES	14
IV. IGRETEC, SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	15
A. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	15
B. DESCRIPTION DE NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	16
C. METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS	18
D. IMPACTS LES PLUS SIGNIFICATIFS LIES A NOS ACTIVITES	18
E. NOS OBJECTIFS ET NOTRE PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	20
V. SYNTHESE DES DONNEES CHIFFREES DISPONIBLES (ANNEE 2001) SUR LES RESULTATS DE L'ORGANISATION	24
VI. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	29
VII. RAPPORT DU VERIFICATEUR	31
VIII. ADRESSE ET NOM DES PERSONNES DE CONTACT	31



Chapitre 1

Introduction

I. Préface

Nous sommes nés au lendemain de la guerre, précisément en 1946. Tout était à reconstruire, à organiser et, pour y parvenir, la création d'un grand bureau d'études s'est imposée de fait. A l'initiative de 70 villes et communes (avant fusion), les bases d'IGRETEC étaient posées.

Pour répondre aux besoins d'investissements et de gestion publics extrêmement variés, IGRETEC n'aura de cesse de mettre en œuvre une multiplicité de services intégrés et indépendants qui sont en permanente interaction et aussi en coordonnant de nombreuses disciplines.

Parmi celles-ci, l'EAU occupe une place privilégiée.

Depuis 1956, nous assurons la gestion et les études d'ouvrages d'épuration d'eaux usées collectées par les réseaux publics. Au fur et à mesure, nous agissons aux différents stades du Cycle Global de l'Eau. En amont de la consommation par les citoyens, ainsi qu'en aval jusqu'au retour dans le milieu naturel.

Nous bouclons la boucle en 1995 par le contrat de Rivière de la Sambre qui réunit toutes les parties intéressées autour d'un même objectif: l'amélioration durable et la protection du milieu naturel.

Notre Intercommunale est un lieu de cohérence où nous développons des approches globales et complètes. Le domaine de l'Eau en est une concrétisation. Nos compétences en étude et gestion se développent sans cesse en partenariat avec les acteurs spécialisés publics ou privés.

Notre actionnariat atteste de notre professionnalisme. Qu'il s'agisse de la SA Aquawal, dont un des objectifs essentiels est de représenter les producteurs, distributeurs et les épurateurs wallons au sein des organes de la SPGE ou encore d'Anthropia, société de gestion du cycle de l'eau, dont un des objectifs est la coordination des activités de ses membres.

La présente déclaration environnementale en atteste aussi et s'inscrit résolument dans la démarche environnementale de la Région wallonne, de la SPGE et de nos associés. Elle est disponible sur simple demande ou téléchargeable sur notre site www.igretec.com.

Notre engagement d'amélioration continue de nos performances est pris et sera renouvelé chaque année par le biais de la présente déclaration annuelle.



G. VANIEKAUT
Administrateur
Directeur Général

II. Informations générales

En exergue de la présente déclaration environnementale visant « l'exploitation des ouvrages d'assainissement public permettant de collecter et de traiter les eaux urbaines résiduaires de notre territoire », il y a lieu d'inscrire cette activité dans son contexte. Le chapitre 1 va le faire et expliciter le rôle d'IGRETEC en ces matières.

1. Le cycle global de l'eau

Origine de la vie, constituant principal de notre organisme, l'eau, élément indispensable aux êtres vivants, a toujours gouverné et gouvernera de plus en plus le monde. La protéger, c'est simplement constituer notre avenir.

Par les processus de l'évaporation/précipitation et la circulation océanique, elle est, en premier lieu, un régulateur des températures du globe. Elle est aussi un milieu créateur de vie qui renferme en outre des sels, des matières dissoutes et organiques: le bouillon de culture d'où nous sommes nés.

L'eau qui arrive à notre robinet est une eau potable qui est pompée dans les rivières ou captée dans le sous-sol.

En Wallonie, « l'or bleu » est principalement souterrain et seule une stérilisation pour le transport est nécessaire.

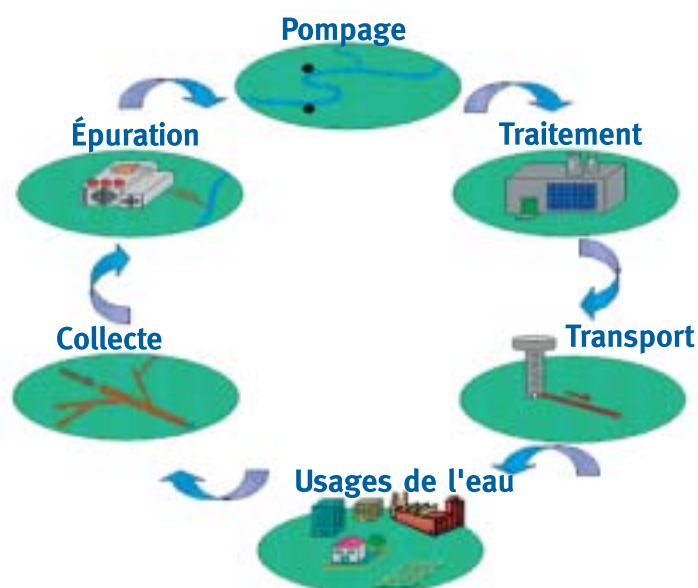
L'eau utilisée chaque jour par chaque famille s'écoule d'abord du captage vers les châteaux d'eau, c'est ce qui s'appelle le réseau d'adduction. De là, sous pression constante, elle aboutit à chaque consommateur par le réseau de distribution.

Utilisée à des fins diverses, l'eau sale dite « usée » est évacuée vers le milieu récepteur.

Celle qui aboutit à l'égout sera collectée et dirigée vers des ouvrages d'épuration qui vont la « nettoyer » avant de la remettre dans les cours d'eau pour y continuer son cycle.



2. IGRETEC et le cycle global de l'eau



a) Les captages

Pour assurer l'alimentation en eau potable de parcs industriels, nous avons réalisé, dans les années 1970, avec la SWDE, des captages à Villers-Perwin. D'une capacité de 15.000 m³/jour, ces installations alimentent notamment les réseaux de distribution d'eau des parcs industriels de Fleurus.

b) La distribution d'eau

Nous assurons la gestion de la distribution d'eau des parcs industriels précités. Ces installations permettent d'assurer les besoins en eau avec la qualité, les débit et pression indispensables pour les activités ainsi que pour la protection incendie.

Nous avons, au début des années 1980, été à l'origine de la réalisation de la canalisation dite « Bouclage Ouest de Charleroi » destinée à relier entre elles toutes les principales conduites d'adduction de la région. Dès 1980, nous avons entrepris les études pour le renouvellement et le renforcement des réseaux de distribution d'eau de la région de Charleroi, vieillissés et détériorés par l'exploitation minière.

Cette modernisation des réseaux a eu comme conséquence, outre une meilleure alimentation en eau potable, une augmentation du rendement des réseaux (diminution des pertes d'eau) et un accroissement de la sécurité incendie.

c) L'égouttage

Nous avons réalisé 22 PCGE (Plan Communal Général d'Egouttage) qui permettent de déterminer les endroits de rassemblement des eaux usées sur le territoire, d'avoir une estimation de sa charge polluante en nombre d'équivalent - habitant et de choisir l'emplacement le plus adéquat pour la constitution de la collecte et de son lieu de ralliement.

Signalons aussi le concept de l'égouttage séparatif - un ouvrage pour la collecte des eaux pluviales et un autre pour la collecte des eaux usées - qui a été généralisé dans nos Parcs industriels. Ce système de collecte sera prochainement privilégié dans le règlement général d'assainissement des eaux urbaines résiduaires (RGA).

d) La collecte et l'épuration des eaux usées

Depuis 1956, nous sommes actifs dans ce domaine.

Confirmés en 1977 par la Région wallonne et par un contrat de service avec la SPGE en juin 2000, nous sommes reconnus comme organisme agréé pour l'épuration des eaux urbaines résiduaires. Depuis 1977, après réalisation des ouvrages, nous en assumons aussi l'exploitation.

e) Le démergement

Nous sommes reconnus comme organisme de démergement par la Région wallonne depuis 1987. Notre mission consiste à protéger des inondations les zones alluviales affaissées par l'exploitation des mines de charbon dans la région de Charleroi.

Nous étudions la conception des ouvrages et les réalisons. Nous assurons également les relations avec le Comité Wallon de Démergement et exploitons les ouvrages.

f) La lutte contre les inondations

L'étude des réseaux d'égouttage considère des critères hydrauliques adaptés à la topographie et au caractère urbanistique des lieux à assainir.

L'incorporation de bassins d'orage est de plus en plus fréquente pour pallier les effets des crues.

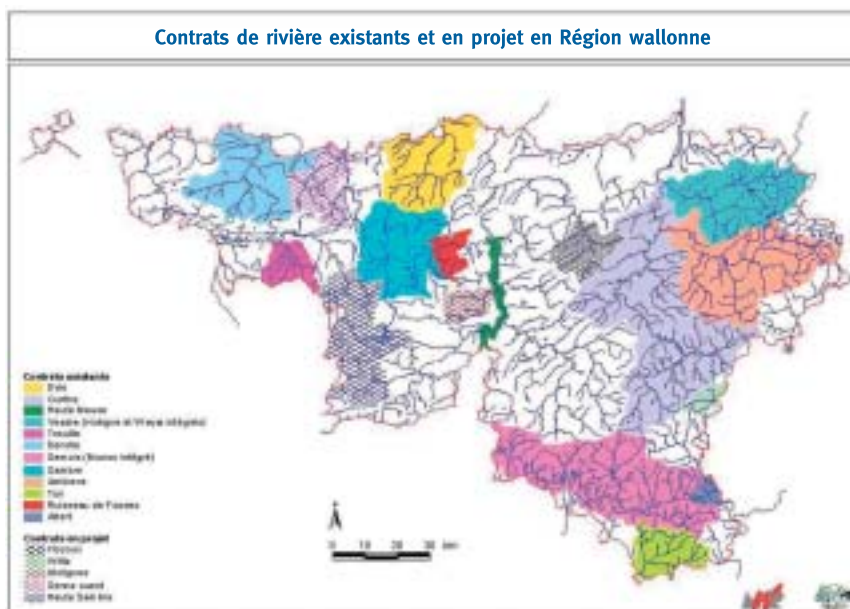
L'intégration de ces ouvrages de stockage dans le paysage nous a amenés à les concevoir de façon naturaliste, c'est-à-dire que le recours au béton y est marginal et que les plantations tant terrestres qu'aquatiques y sont systématiques.

g) L'inscription dans le cadre général du développement durable et des contrats de rivière

Historiquement, la toute première loi belge touchant le secteur de l'eau apparaît dans les années 1880 pour le secteur du textile en Flandre. Voyons, à présent, les principales dates-clés:

la qualité de l'eau, au fil du temps

- 1971 Première loi belge sur les eaux de surface
- 1975 Directive européenne « eaux de surface » (75/440/CEE)
- 1978 Marée noire de l'Amoco Cadiz
- 1980 Directive européenne « eau potable » (80/778/CEE)
- 1985 Décret wallon sur la protection des eaux de surface
- 1986 Grave pollution du Rhin à Bâle (Sandow)
- 1989 Marée noire de l'Exxon Valdez
- 1992 Convention d'Helsinki
- 1992 Conférence de Rio
- 1993 Institution d'une taxe wallonne sur les eaux usées
- 1993 Arrêté wallon sur les autorisations de déversement d'eaux usées
- 1994 Premier arrêté wallon « nitrates »
- 1995 Désignation des zones sensibles en Wallonie
- 1999 Arrêté wallon sur le traitement des eaux résiduaires urbaines
- 2000 Programme wallon de Gestion durable de l'Azote en Agriculture
- 2001 Directive Cadre européenne sur l'eau



Considéré comme un des outils de gestion à l'échelle du sous-bassin hydrographique, le contrat de rivière traduit une politique communautaire dans le domaine de l'eau en imposant une gestion intégrée des cours d'eau par bassin hydrographique. (Source: DGRNE)

Le 22 mars, journée mondiale de l'eau. Une date adoptée en 1992 par les Nations Unies, dans la lignée du Sommet de Rio. Chaque Etat est invité à consacrer ce jour, selon le contexte national, en concrétisant des actions telles que la sensibilisation du public et l'organisation de conférences, d'expositions, etc. liées à la conservation et au développement des ressources en eau et à la mise en œuvre des recommandations.

Cette année encore, le 22 mars 2002, IGRETEC participait à cette action en accueillant le public à la station d'épuration de Roselies.

La sensibilisation et la participation des acteurs constituent un outil essentiel quand il s'agit d'aborder de manière globale et durable la gestion des ressources communes en eau, comme dans le cas des contrats de rivière wallons. C'est au tout début des années 90 qu'émerge une formule originale: le contrat de rivière. (D'abord expérimentale puis, en 1993, encadrée par une circulaire ministérielle, elle repose sur le même constat de coresponsabilité qui prévaut dans les accords Escaut et Meuse, ainsi que dans la Directive cadre sur l'eau.)

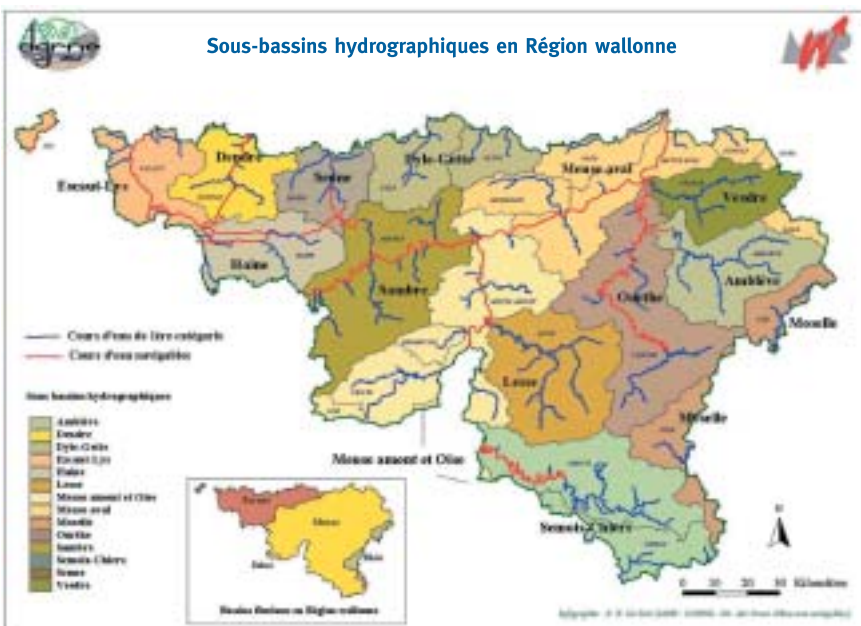
Après s'être entendus collégialement sur les différents usages du cours d'eau, les usagers se mettent d'accord sur les problèmes environnementaux qu'ils suscitent, puis sur les mesures à prendre pour y remédier. Des engagements concrets et chiffrés sont ensuite couchés sur papier, des actions précises attribuées à chaque cocontractant, des délais sont fixés et le tout est rédigé sous forme d'un protocole signé par tous et validé par les autorités publiques.

C'est un comité de rivière, cofinancé par les autorités régionales et locales, qui assure le suivi. A charge pour lui de rappeler à chacun ses engagements, d'aider à leur mise en pratique et de faire périodiquement rapport sur l'état d'avancement du contrat. Douze contrats de rivière sont actuellement en cours en Région wallonne, deux sont en préparation. Une large partie du réseau hydrographique wallon est ainsi sous la haute protection de ses riverains.

Le contrat de rivière Sambre

Le contrat de rivière Sambre que nous coordonnons depuis 1995 s'inscrit parfaitement dans cette vision. En effet, il repose sur un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés de notre région sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages de notre cours d'eau, la Sambre, de ses abords et des ressources en eau du bassin, la Meuse. Il implique une forte mobilisation des pouvoirs locaux, des riverains et des usagers en faveur de la restauration, de la protection et de la valorisation de notre patrimoine aquatique en intégrant de manière harmonieuse l'ensemble des caractéristiques propres à la Sambre.

Notre démarche ISO 14001 et EMAS pour les ouvrages d'assainissement public permettant de collecter et de traiter les eaux urbaines résiduaires s'inscrit résolument et en toute cohérence dans la mise en œuvre du contrat de rivière Sambre.



Notre contrat de rivière Sambre s'intègre dans le bassin de la Meuse.



Chapitre 2

Déclaration Environnementale 2002

I. Notre politique environnementale 2002-2005

Le 29 juin 2000, IGRETEC signe avec la SPGE un contrat de services dans lequel figure, outre l'ensemble des obligations opérationnelles, l'engagement de l'intercommunale à obtenir pour le 1er janvier 2004 la reconnaissance EMAS pour ses sites d'exploitation.

IGRETEC s'engage résolument à respecter le cadre légal et réglementaire environnemental et adopte les principes d'amélioration continue et de prévention afin de réduire les impacts significatifs sur l'environnement.

Le système de management environnemental a été conçu pour s'étendre progressivement à l'ensemble des stations d'épuration et de pompage gérées par IGRETEC, au fur et à mesure de leur mise en activité.

Pour la période 2002-2003, notre politique environnementale s'appuiera sur les objectifs suivants :

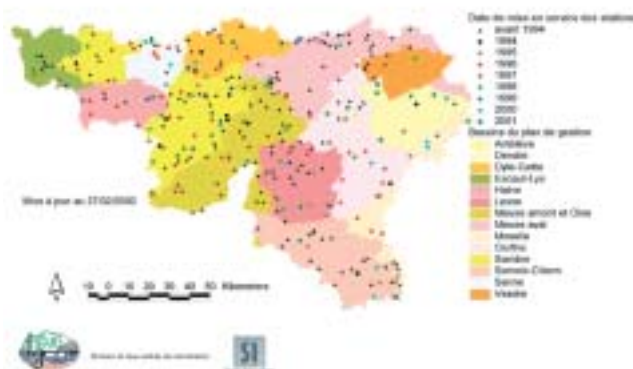
1. suivre en permanence l'évolution des législations régionales, fédérales et européennes résultant de notre activité et de notre implantation. Nous parlons ici de l'autorisation de rejet et du permis d'exploiter mais aussi du respect de la protection des travailleurs ;
2. mettre en place des contrôles d'application de la législation par des audits internes ;
3. viser une amélioration continue de nos performances environnementales et de prévention des pollutions. L'analyse environnementale des différentes stations permet de mettre en évidence un certain nombre de points sur lesquels des améliorations ou des modifications techniques seront réalisées ;
4. intégrer les aspects environnementaux lors de tout investissement ou adaptation de nouvelles technologies ;
5. responsabiliser l'ensemble des collaborateurs à travers la sensibilisation et la formation, à tous les niveaux, de manière à optimiser le comportement environnemental de l'ensemble de notre personnel ;
6. assurer la communication avec les différentes parties intéressées et veiller à leur information ;
7. s'assurer que les entreprises travaillant sur le site tiennent compte des standards environnementaux développés par le système de management environnemental ;
8. respecter et mettre à jour les procédures mises en place ;
9. contrôler et suivre les impacts sur l'environnement ;
10. généraliser progressivement le tri sélectif des déchets afin de limiter leur quantité ;
11. étudier la faisabilité d'une plus grande maîtrise environnementale des collecteurs.



G. VANIEKAUT
Administrateur
Directeur Général

II. IGRETEC et l'assainissement

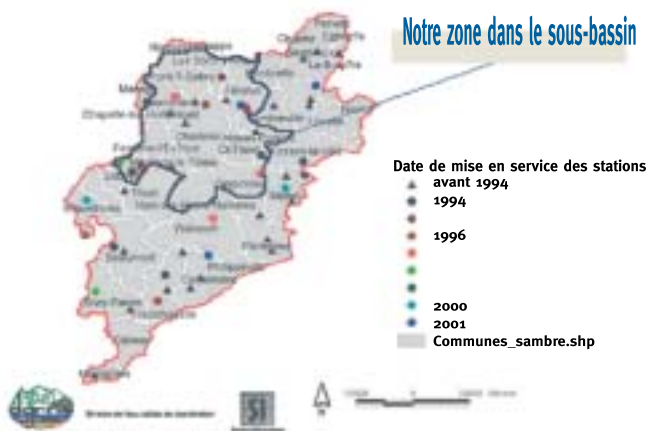
Stations d'épuration d'eaux usées urbaines résiduaires en fonctionnement au 31/10/2001
Région wallonne



A. Situation actuelle et future

En 2002, le réseau de collecte et de traitement des eaux usées que nous gérons comporte 18 stations d'épuration de 250 à 212 000 EH, 13 stations de pompage et 180 km de collecteurs. La charge polluante traitée correspond à une quantité d'environ 13 700 kg DBO₅/j.

Stations d'épuration d'eaux usées urbaines résiduaires en fonctionnement au 31/12/2001
Bassin de la Sambre



Ce réseau sera complété d'ici 2008 par 10 stations d'épuration de 4 000 à 200 000 EH, environ 50 stations de pompage et 150 km de collecteurs. La charge polluante totale traitée correspondra à une quantité d'environ 30 000 kg DBO₅/j. Nous répondrons alors à l'exigence européenne mise en œuvre depuis 2000 par la SPGE pour compte de la Région wallonne.

Nous avons décidé de choisir nos quatre principales stations d'épuration, une station de pompage et nos collecteurs comme sites enregistrés EMAS, bien que nous exploitons tous les ouvrages ci-après. Ces 4 stations représentent 247.000 EH sur les 253.550 au total, soit 97 % de la charge polluante.

Les autres sites seront intégrés à leur tour selon les exigences du règlement EMAS, dès réception des autorisations et permis en cours de traitement actuellement.

Planning EMAS relatif aux STEP en fonctionnement

Code	STEP (Station d'épuration)	Nombre d'équivalent-habitant (EH)	Enregistrement EMAS	Période d'enregistrement
S001	STATION DE ROSELIES Rue de Farciennes	212000	OUI	2002
S002	STATION D'HEPPIGNIES Zoning Industriel de Fleurus	200	NON	2003
S003	STATION DE ROUX - CANAL Rue du Halage	24000	OUI	2002
S004	STATION D'AISEAU-PRESLES Lieu-dit: "DES TAILLANDIERS I" Rue Longs prés	950	NON	2003
S006	STATION DE SOUVRET - CHENOIT Rue de la Source	4000	OUI	2002
S007	STATION DE FLEURUS-FARCIENNES I Zoning Industriel de Fleurus	250	NON	2003
S008	STATION DE GOSELIES Lieu-dit: "DU GRAND CONTY" Rue Jonquerelle	650	NON	2003
S009	STATION DE GOUGNIES Rue du Culot	500	NON	2003
S011	STATION DE L'AEROPOLE A GOSELIES I	250	NON	2003
S012	STATION DES BONS-VILLERS (MELLET) Cité Jardin	250	NON	2003
S013	STATION DE FLEURUS-FARCIENNES II (Ry d'Amour) Zoning Indust. de Fleurus	250	NON	2003
S014	STATION DE FLEURUS-MARTINROU I (Ruisseau du Berlaimont) Idem	250	NON	2003
S015	STATION DE FLEURUS-MARTINROU II Idem	250	NON	2003
S016	STATION DU ZONING INDUSTRIEL DE COURCELLES	250	NON	2003
S017	STATION D'AISEAU-PRESLES Lieu-dit: "DES TAILLANDIERS II" Rue Longs prés	2000	NON	2003
S018	STATION D'EPURATION DE FONTAINE L'EVEQUE Lieu-dit: "HENRICHAMPS"	7000	OUI	2002
S030	STATION DE L'AEROPOLE A GOSELIES II (zoning)	250	NON	2003
S031	STATION DE FLEURUS - HEPPIGNIES II (zoning)	250	NON	2003

Planning des SP en fonctionnement

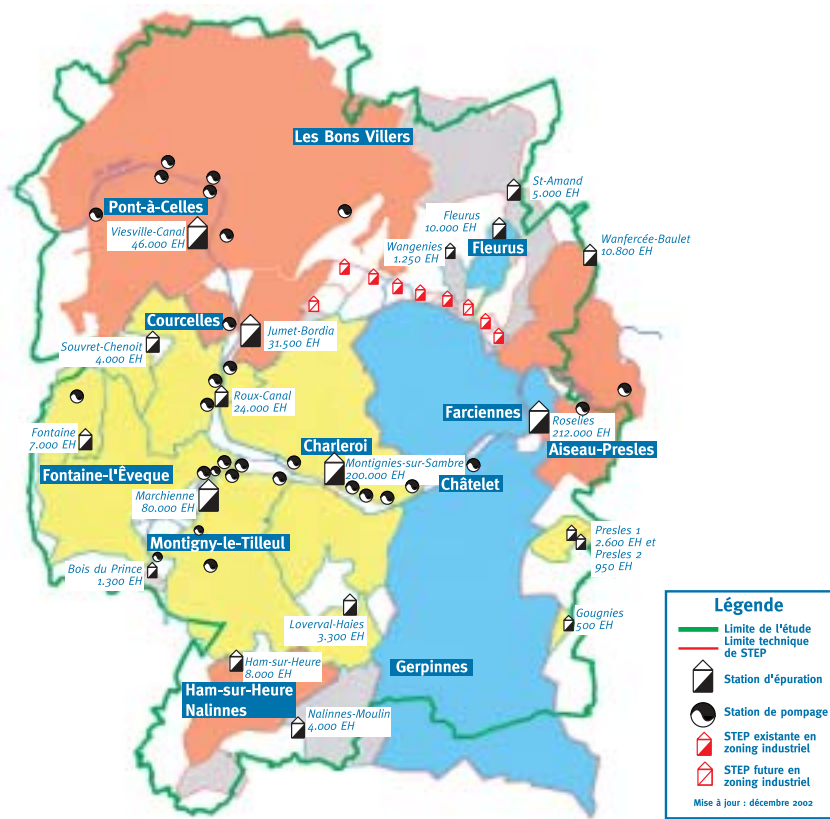
Code	STEP (Station de pompage)	Nombre d'équivalent-habitant (EH)	Enregistrement EMAS	Période d'enregistrement
P00	STATION DE ROUX-BASSEE Rue de Heigne (M.E.T.)		NON	2003
P000	STATION DE Roux Heigne (financée par le MET)		NON	2003
P001	STATION DE CHATELET Rue de l'abattoir		NON	2003
P002	STATION DE ROUX-CANAL Rue du Halage		NON	2003
P003	STATION DU RY A SORCIERES Rue de la Source à Monceau/s/sambre		NON	2003
P004	STATION DE FORCHIES-LA-MARCHE Rue Lombard		OUI	2002
P005	BASSIN D'ORAGE DU LODELINSART Quai de la Prison à Charleroi	A venir	NON	2003
P006	BASSIN D'ORAGE DU ROCTIAU Rue des Pays-Bas		NON	2003
P007	BASSIN D'ORAGE DU CENTRE AGGLOMERATION SUD à Marcinelle		NON	2003
P008	BASSIN D'ORAGE DU RI LEPAGE A MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		NON	2003
P009	BASSIN D'ORAGE DES PREYS A MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		NON	2003
P010	BASSIN D'ORAGE DU RI DE VILLERS A MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		NON	2003
P011	STATION DE VIESVILLE Rue vert chemin		NON	2003
P022	STATION DE LA RUE DU WAIRCHAT A FARCIENNES		NON	2003
P023	STATION DE LA RUE DE CHATELET A COUILLET		NON	2003
P024	STATION DE LA RUE SOLVAY A MONTIGNIES/SUR/SAMBRE		NON	2003

Planning des réalisations à venir dans le cadre du plan global d'assainissement de notre sous-bassin

Entité et nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Période prévisionnelle de mise en service
Station d'épuration de Marchienne-au-Pont				
Station d'épuration	x			2006
Collecteur de liaison SP rue Latérale-SP rue des Chantiers-SP Gué Gobeau			x	2004
Collecteur de liaison SP Réunion-SP Roosevelt-SP rue de Beaumont à la SE de Marchienne-au-Pont			x	2005
Siphon vers la station d'épuration de Marchienne-au-Pont			x	2004
Station de pompage du Mayeuri		x		2005

Entité et nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Période prévisionnelle de mise en service
Station de pompage de Montigny-le-Tilleul		X		2006
Collecteur du Mayeuri			X	2003
Collecteur du Ruau			X	2004
Collecteur de liaison Jamioux-Montigny-le-Tilleul			X	2005
Collecteur des Wespes			X	2004
Passerelle à Landelies				2005
Jonction Montigny-le-Tilleul -Marchienne			X	2006
Jonction Landelies-Marchienne			X	2006
Station d'épuration de Viesville-Canal				
Station d'épuration	X			2006
Stations de pompage sur le collecteur de jonction Trazegnies-Pont-à-Celles		X		2004
Collecteur principal de Trazegnies			X	2003
Collecteur de jonction Heppignies-Thiméon			X	2004
Collecteur du ruisseau de la Rampe aval			X	2005
Station de pompage du ruisseau de la Rampe		X		2005
Collecteur et siphon de la Fléchère			X	2008
Collecteur de jonction Villers-Perwin-Mellet			X	Terminé
Collecteur du Grand et Petit Sart			X	2003
Passerelle du Grand et Petit Sart				2004
Station de pompage de Mellet		X		2005
Collecteur du ruisseau de la Rampe amont			X	2006
Station d'épuration de Loverval-Haies				
Station d'épuration	X			2005
Collecteur principal de Nalines			X	2004
Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre				
Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre : Prédéshydratation des boues	X			2003
Electromécanique du Bassin d'orage du Centre Agglomération Sud				2003
Electromécanique du Bassin d'orage du Lodelinsart				2003
Station d'épuration de Jumet-Bordia				
Station d'épuration	X			2005
Collecteur du ruisseau de Falnuée			X	2004
Station de pompage de Gosselies-Ferté		X		2004
Collecteur de liaison Gosselies-SE de Jumet-Bordia			X	2005
Passerelle vers la SE de Jumet-Bordia				2005
Station d'épuration de Roselies				
Traitement tertiaire de Roselies	X			2006
Collecteur de Tamines, y compris 2 SP			X	2005
Collecteur Amont du Ri de Sinri			X	Terminé
Station de pompage et de refoulement d'Aiseau		X		2005
Collecteur de Biesme			X	2005
Station d'épuration de Wanfercée-Baulet				
Station d'épuration	X			2006
Collecteur du Ri du Grand Vau			X	2005
Station d'épuration de Fleurus				
Station d'épuration	X			2006
Station d'épuration de Ham-sur-Heure				
Station d'épuration	X			2006

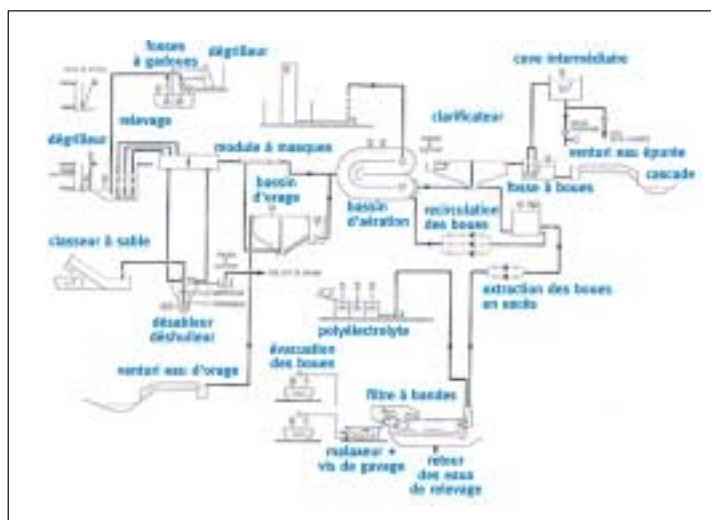
Collecte et épuration des eaux usées de la région de Charleroi Situation générale des ouvrages de pompage et d'épuration dans la zone d'Igretec après 2004



B. La chaîne de l'épuration de l'eau

Le schéma classique de base de la chaîne de l'épuration de l'eau est le suivant :

- arrivée des eaux usées en provenance des différents collecteurs;
- dégrillage pour la rétention des éléments flottants de grosses dimensions;
- pompage des eaux pour la création d'un écoulement gravitaire à travers les lignes de traitement;
- dessablage-déshuilage permettant la décantation des sables en suspension et l'élimination des matières grasses flottantes;
- décantation primaire éventuelle provoquant une réduction des matières en suspension supérieures à 200 microns;
- traitement biologique pour consommer la pollution en carbone, en azote et en phosphore;
- clarification qui permet de recycler ou d'éliminer les boues provenant du traitement biologique;
- déshydratation des boues;
- transfert vers le traitement ou l'épandage en agriculture des boues déshydratées.



Depuis l'obligation imposée par l'Europe et ensuite la Région wallonne, de traiter l'azote et le phosphore pour les ouvrages supérieurs à 10 000 EH, d'autres techniques sont utilisées comme l'emploi de réactifs ou des processus de traitement plus complexes pour éliminer le phosphore et l'azote aux normes imposées.

III. IGRETEC et l'exploitation

A. Présentation des activités d'épuration, de pompage et de collecte

Nos principales stations d'épuration sont :

- Roselies : 212.000 EH
- Fontaine-l'Evêque : 7.000 EH
- Roux : 24.000 EH
- Souvret : 4.000 EH

Nos principales stations de pompage sont :

- Roux-Canal
- Forchies-la-Marche
- Heigne
- Ry-à-Sorcières
- Châtelet

IGRETEC exploite pour le compte de la SPGE les ouvrages répertoriés ci-avant. IGRETEC assure également, dans le respect des règlements et décrets de la Région wallonne, la valorisation en agriculture de quelque 10.000 T de boues produites par les stations d'épuration sous l'agrément du Ministère de l'Agriculture et de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'environnement de la Région wallonne.

Pour répondre à toutes ses obligations, elle dispose des agents de maîtrise en charge de la bonne marche de cet ensemble et ce y compris le contrôle des collecteurs et des ouvrages annexes.

Compte tenu de la dispersion de l'ensemble des ouvrages dont question ci-avant et afin de pallier à tout moment aux dysfonctionnements mécaniques et/ou électriques de ces installations, notre système de management environnemental a permis la mise en place d'un système de réparation et de garde maîtrisée.

Notre personnel peut ainsi intervenir à tout moment de la journée et notre service de garde après les heures normales de service.

B. Présentation d'ouvrages au travers de quelques exemples

La station d'épuration de Roselies

C'est la seule station qui est dimensionnée sur le principe des boues activées à moyenne charge étant donné qu'il s'agissait d'une station mixte c'est-à-dire devant traiter des effluents industriels très chargés. Elle ne traite pour le moment que la pollution carbonée (ancienne génération).



Station d'épuration de Roselies: 212.000 EH



Vue intérieure du bâtiment de désodorisation

D'autre part, la station de Roselies comporte une installation de désodorisation rendue nécessaire par le fait que la station est à moyenne charge et que les boues issues du traitement biologique ne sont pas stabilisées. Elles ne le seront qu'en fin de chaîne par malaxage à la chaux. La station comprend une étape de décantation primaire qui elle aussi génère des boues non stables. L'ensemble des boues est valorisé en agriculture depuis 1992.

Pour la désodorisation, la performance légale impose des résultats inférieurs aux ambiances urbaines. En outre, nous faisons contrôler les performan-

ces par un laboratoire agréé et ce, deux fois l'an. L'installation de désodorisation est une première en Région wallonne pour ce type d'activité.

La station de Roselies fera l'objet d'une réhabilitation pour la mise aux normes de l'azote N et du phosphore P au cours des années 2005 et 2006.

Les autres stations

Elles sont toutes du type à charge massique faible (ou aération prolongée) ce qui signifie qu'elles produisent des boues stabilisées qui en principe ne nécessitent pas de traitement ultérieur. Seule la station de Roux produit des boues déshydratées stabilisées par aération prolongée. Les boues répondent aussi à la législation sur la valorisation agricole.



Station d'épuration de Roux-Canal: 24.000 EH



Station d'épuration de Souvret (Bassin versant du Moulin de Souvret): 4.000 EH

IV. IGRETEC, sa politique environnementale

A. Politique environnementale (voir déclaration de politique environnementale)

L'environnement constitue pour nous un critère de management essentiel au même titre que la satisfaction de nos clients, la qualité et la sécurité dans le cadre de l'exploitation de nos collecteurs, nos stations de pompage et nos stations d'épuration.

Parmi les objectifs établis, présents dans notre politique environnementale, trois sont prioritaires:

- celui d'une amélioration continue des performances environnementales;
- celui de prévention de pollution;
- celui de conformité à la législation et à la réglementation environnementale applicable et aux autres exigences imposées à IGRETEC.

L'ensemble des organismes d'épuration ont organisé avec la SPGE, l'établissement du registre légal et réglementaire pour ce qui concerne les documents de base, afin d'établir une cohérence à travers la Région wallonne dans le domaine de l'assainissement des eaux usées domestiques.

Toutefois, Igretec assure elle-même la finalisation, la maîtrise et l'application de ce volet légal et réglementaire dans sa globalité, condition indispensable pour en assurer le respect strict.

B. Description de notre système de management environnemental (sme)

1. La réalisation de l'analyse environnementale de nos activités

Nous avons procédé à une sorte d'état des lieux pour connaître notre situation par rapport à l'environnement.

Cette analyse nous a permis de mettre en évidence les points forts et les points faibles de notre activité du point de vue de l'environnement de manière à identifier les actions à mener en priorité. Cette analyse est bien sûr actualisée de manière périodique.

2. Notre politique environnementale

Les enjeux environnementaux actuels, la réglementation applicable à notre activité et l'analyse environnementale initiale ont permis de définir en Revue de Direction les axes prioritaires qu'IGRETEC s'engage à poursuivre.

La Direction de notre entreprise à son plus haut niveau a adopté cette politique environnementale.

3. L'élaboration d'un programme environnemental

Au vu des résultats de l'analyse environnementale initiale et de notre politique environnementale, nous avons défini des objectifs et cibles précis et chiffrés, transcrits dans un programme de Management Environnemental.

Il s'agit donc de définir :

- qui fait quoi ?
- avec quels moyens ?
- dans quels délais ?

4. La mise en place d'un système de management environnemental

Cette étape passa par la définition des responsabilités environnementales, la formation et la sensibilisation du personnel, l'élaboration de circuits de communication interne et externe ainsi que la formalisation puis la maîtrise d'une documentation spécifique.

Lorsque nos actions sont planifiées, nous les mettons en œuvre et nous nous assurons du fonctionnement durable de notre système de gestion de l'environnement.

En outre, des consignes opérationnelles accompagnent nos activités génératrices d'impacts sur l'environnement et des plans d'urgence ont été élaborés.

5. La réalisation des audits du système

L'ensemble des mesures réalisées sur le terrain constitue bien évidemment un moyen de vérification de nos résultats environnementaux. Néanmoins, à travers des audits internes, nous nous assurons du bon fonctionnement du système de management environnemental et du respect des exigences du règlement EMAS ainsi que des résultats obtenus en matière d'environnement.

Et lorsque des écarts par rapport aux exigences sont constatés, nous devons réagir immédiatement en prenant des actions correctives ou préventives.

6. Revue de Direction

Lors des Revues de Direction, notre direction analyse de manière régulière l'efficacité du Système de Management Environnemental notamment au regard des résultats des performances environnementales, des audits internes et externes.

La revue de direction aborde les éventuels besoins de changement au niveau de la politique environnementale, des objectifs et cibles et de tout autre élément du Système de Management Environnemental conformément à son engagement d'amélioration continue.

7. La déclaration environnementale

Il s'agit tout particulièrement du présent document. Celui-ci est une synthèse de notre système de management environnemental et des objectifs poursuivis.

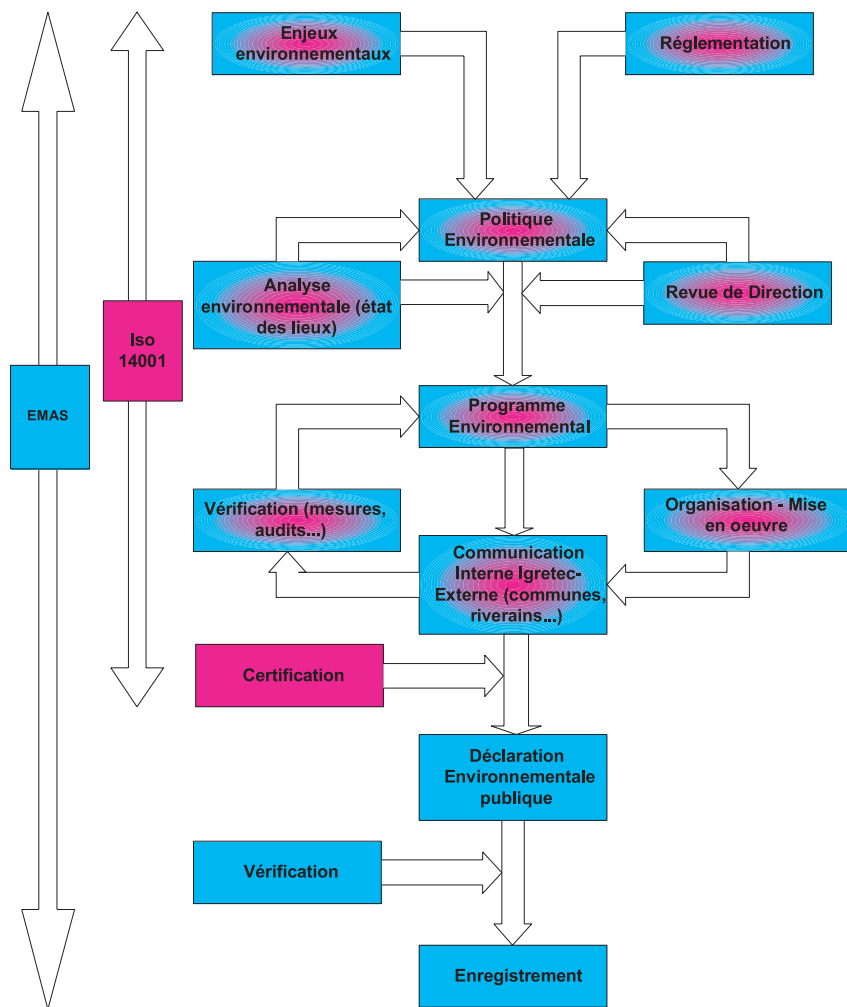
La déclaration environnementale est destinée à un large public constitué notamment des riverains, des clients et fournisseurs, des autorités communales, régionales, fédérales, regroupés sous la locution des « parties intéressées ».

Ce document ainsi que l'ensemble de notre système de management environnemental ont été vérifiés et validés par un organisme de certification.

8. L'enregistrement

Conformément au règlement EMAS, l'organisme compétent en Région Wallonne, à savoir la DGRNE, a enregistré notre déclaration environnementale.

La mise en place de notre système de management environnemental suivant le règlement européen EMAS peut être schématisée de la manière suivante :

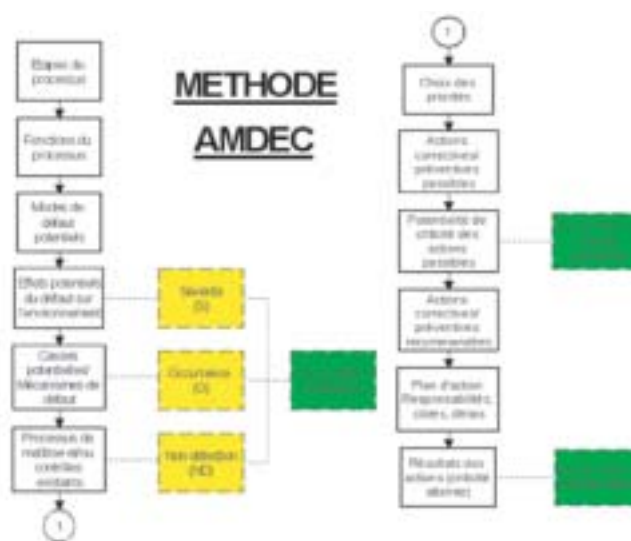


Le présent schéma a pour objectif d'explicitier la limitation d'objectifs d'un système de management environnemental selon le référentiel ISO 14001 par rapport aux exigences EMAS, qui couvre l'ensemble des préoccupations représentées par le schéma.

C. Méthodologie d'identification des aspects environnementaux significatifs

L'analyse environnementale consiste à recenser les aspects environnementaux et les impacts environnementaux de nos activités et pour nous, de les évaluer sur base des critères d'occurrence, de gravité et de maîtrise. Cette méthode porte le nom de méthode AMDEC.

Afin d'identifier les aspects environnementaux les plus significatifs de nos activités, nous avons ensuite établi une méthodologie basée sur un relevé des activités présentant une criticité élevée afin de les classer suivant les grands thèmes environnementaux (prélèvements, rejets atmosphériques, rejets liquides, déchets, nuisances, risques) et d'identifier leur effet potentiel sur l'environnement (aspect environnemental, impact et milieu concerné). L'identification des parties intéressées, la classification et la hiérarchisation des aspects environnementaux les plus significatifs liés aux activités d'épuration en fonction de l'intérêt des différentes parties (SPGE, riverains, communes...) nous permet finalement d'établir les aspects environnementaux les plus significatifs en vue d'être présentés en Revue de Direction, d'alimenter la politique environnementale et/ou de constituer des objectifs à atteindre.



D. Impacts les plus significatifs liés à nos activités

Les activités les plus critiques, extraites des tableaux AMDEC, sont classées en fonction de leur effet potentiel sur l'environnement ainsi que par milieux concernés. Nous distinguons deux catégories : les prélèvements (input) et les différents rejets (output).

D'autre part, le règlement EMAS prévoit que les impacts les plus significatifs peuvent être qualifiés de directs ou d'indirects. En ce qui nous concerne, il est apparu à travers notre analyse détaillée que nous étions essentiellement confrontés à des aspects environnementaux directs et l'avons considéré comme tel. Dans un souci de clarté, les aspects éventuellement indirects ont été considérés comme directs.

Enfin, il ne nous est pas paru opportun de distinguer à ce niveau, les stations d'épuration et de pompage. Les aspects les plus significatifs sont pris dans leur globalité. La consultation de l'analyse initiale sous forme de tableaux AMDEC permet de retrouver les niveaux de détails et la distinction entre les stations d'épuration et de pompage.

Activités	Milieux concernés	Aspect environnemental (Facteur d'impact)	Effet potentiel sur l'environnement (risque)
			Impact
RESSOURCES NATURELLES - PRELEVEMENTS (Input)			
Transport des conteneurs	Ressources, Sol, Air	Consommation énergétique (mazout)	Ressources liées aux sols et sous-sols: épuisement des ressources non renouvelables non recyclables (matières fossiles et fissiles)
Chauffage des installations	Ressources, Sol, Air	Consommation énergétique (fuel, électricité)	Ressources liées aux sols et sous-sols: épuisement des ressources non renouvelables non recyclables (matières fossiles et fissiles)
Fonctionnement des équipements électromécaniques	Ressources, Sol	Consommation énergétique (huiles, électricité)	Ressources liées aux sols et sous-sols: épuisement des ressources non renouvelables non recyclables (matières fossiles et fissiles)
Collecte des eaux usées (via les collecteurs)	Eau, Sol	Alimentation des STEP en eaux usées	Mauvais fonctionnement de la STEP
Réception de gadoues de fosses septiques	Eau	Utilisation des gadoues pour charger la STEP de Roselies	Perturbation du fonctionnement de la STEP
Demande d'investissements via la SPGE (budget de fonctionnement, DIHEC, investissement)	Eau	Perturbation dans le fonctionnement de la station d'épuration ou de la station de pompage	Mauvais fonctionnement de la STEP
REJETS (Output)			
Rejets liquides			
EAU: rejets dans le milieu aquatique Circuit épuration de l'eau (traitement primaire, biologique, secondaire)	Eau	Eaux de sortie chargées en composés azotés, phosphorés et matières organiques Degré d'épuration des MES, DCO, DBO, pH (valeur des différents paramètres) Température de l'eau de sortie	Qualité globale des cours d'eau - Eutrophisation Qualité de l'assainissement et de l'épuration Pollution thermique
Travaux de maintenance et d'entretien dans les STEP	Eau, Sol	Rejets liquides de polluants toxiques	Contamination toxique de l'eau et du sol
Rejets atmosphériques			
AIR: émissions dans l'atmosphère Transport routier	Air	So2, particules	Pollution de l'air par le dioxyde de soufre et les particules en suspension
	Air	CO, NO2	Pollution de l'air par les oxydes d'azote
Combustion de combustibles fossiles	Air	SO2	Pollution acide
Déchets			
DECHETS: production de déchets solides et autres Production de boues chaulées à Roselies	Eau, Sol	Valorisation agricole des boues	Substances polluantes Déséquilibre des sols
Production globale de déchets suite activité d'épuration (sable, déchet de dégrillage...)	Eau, Sol	Récupération, recyclage et mise en CET	Réduction de la biodiversité, pollution de l'eau et de l'air
Nuisances - Perturbations			
Fonctionnement des motocompresseurs	Air	Emissions de bruit / vibrations	Bruit, vibrations
Fonctionnement de l'unité de désodorisation de Roselies	Air	Emission d'odeurs (rejets atmosphériques)	Odeurs - pollution olfactive
Construction et exploitation d'une station d'épuration	Sol	Intégration dans le paysage	Dégradation des paysages
Risques			
Utilisation de produits chimiques, d'électricité		Prise en compte du risque (procédure, installations...)	Risques technologiques: explosion, incendie
Utilisation de produits chimiques, d'électricité		Prise en compte du risque (procédure, installations...)	Risques technologiques: pollution accidentelle

E. Nos objectifs et notre programme de management environnemental

L'analyse environnementale des sites et l'identification des aspects environnementaux significatifs ont constitué le point de départ incontournable pour l'établissement de nos objectifs.

Les aspects environnementaux significatifs sont traduits au cours des Revues de Direction en objectifs environnementaux globaux et spécifiques.

Les exigences légales et autres, les options technologiques, les exigences financières, opérationnelles, les options stratégiques d'IGRETEC, les résultats des audits internes et externes ainsi que les points de vue des parties intéressées sont également pris en compte lors de l'établissement de ces objectifs.

Description des objectifs généraux et spécifiques par rapport aux aspects et aux impacts environnementaux significatifs

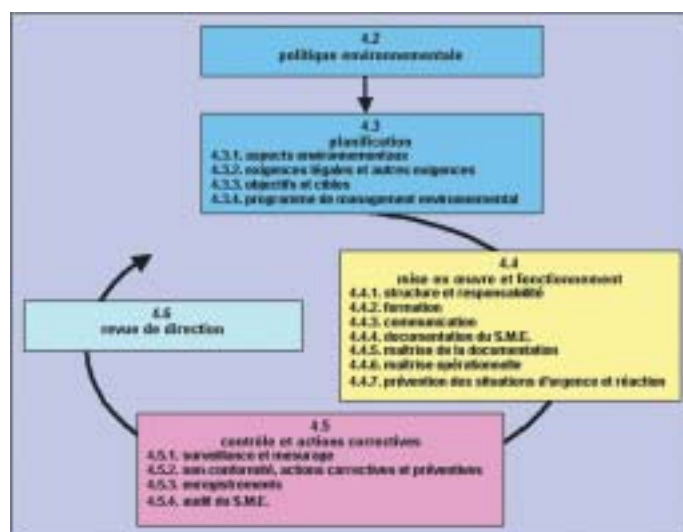
Après avoir identifié les aspects environnementaux les plus importants de nos activités, nous avons identifié les parties intéressées. Ceci nous a permis ensuite de mettre en évidence les aspects environnementaux les plus significatifs. Par cette manière de procéder, nous dégagons les objectifs généraux de notre politique environnementale et de façon plus précise un programme d'actions spécifiques mises en place.

Méthodologie de suivi de ces objectifs (cibles, coûts, responsabilités)

Afin d'atteindre les objectifs généraux présents dans la déclaration de politique environnementale, le RME et les personnes concernées déclinent ceux-ci en un certain nombre de mini-objectifs ou de tâches à réaliser ou bien de travaux à effectuer. Pour chacun de ceux-ci, on identifie le responsable du suivi de chaque groupe ainsi que les personnes impliquées dans le groupe de travail.

Tous les objectifs et cibles sont transcrits dans le programme de management environnemental qui est mis à jour périodiquement en fonction notamment des résultats d'audits, ou dans le cadre de l'amélioration continue.

Celui-ci décrit les moyens humains et matériels ainsi que le calendrier adopté pour atteindre les objectifs et cibles environnementaux inscrits dans la politique environnementale.



Présentation des objectifs déjà atteints

Depuis mars 2001, nous relevons et actons nos réalisations qui rentrent dans le domaine de l'amélioration de nos performances environnementales. Nous nous sommes fixé des objectifs que nous avons ensuite concrétisés. En voici la liste :

OBJECTIFS DEJA ATTEINTS

Suivre en permanence les législations régionales, fédérales et européennes

Contrôle des eaux souterraines et du bruit dans le cadre du nouveau permis d'exploiter de Roselies délivré en date du 25 janvier 2001 pour une période de 30 ans

Contrôle des odeurs: l'installation de désodorisation implantée sur le site de la station d'épuration de Roselies doit répondre à un critère de seuil d'odeurs au niveau du rejet dans l'atmosphère de 100 unités d'odeurs

Etablissement d'une première version du registre réglementaire pour l'exploitation de la station d'épuration de Roselies qui a servi à l'élaboration du registre réglementaire final établi par la SPGE

Définir des objectifs et mettre en place des programmes en vue de garantir une amélioration continue des performances environnementales et de prévention des pollutions: améliorations, modifications techniques

Aménagements techniques et travaux

Aménagement de l'aire de dépotage pour collecter les éventuels épanchements lors du remplissage des cuves de réactifs à Roselies

Sécurisation de la zone d'accès des fosses à gadoues: afin d'éviter que les eaux contenues dans les citernes des vidangeurs s'écoulant accidentellement sur la dalle d'aire de manœuvre ne se dirigent vers les terrains environnants pour y percoler, un système de collecte périphérique a été réalisé, permettant de ramener ces effluents en tête de station

Mise en place d'un système d'enregistrement automatique des paramètres sur le circuit des eaux usées et épurées (débit entrée, débit de sortie...) à la station de Roselies

Travaux de nettoyage pour le maintien de l'accessibilité des chambres de visite sur le tracé des collecteurs

Achat de matériel de manutention permettant la vidange des petits containers afin de garantir la sécurité et d'éviter des renversements lors de la manutention

Sécurisation des voiries extérieures (signalisation)

Mise en place de pictogrammes spécifiques dans toute la station de Roselies (produits dangereux, sécurité...)

Achat de bacs de rétention pour le stockage des huiles à la station de Roselies

Responsabiliser l'ensemble des collaborateurs à travers la sensibilisation et la formation, à tous les niveaux de l'entreprise, de manière à optimiser le comportement environnemental de l'ensemble de notre personnel

Rédaction d'un document de synthèse et d'une présentation sous PowerPoint de la norme Iso 14001 et du règlement EMAS

Communication

Organisation d'une campagne d'affichage interne sur les enjeux de la démarche environnementale sur la station de Roselies

Présentation des enjeux de la démarche environnementale à tout le personnel de l'exploitation (vidéo + transparents)

Intégrer les aspects environnementaux lors de tout investissement ou adaptation de nouvelles technologies

Transcription de certains résultats de l'analyse AMDEC dans le cahier des charges pour l'aménagement de la STEP de Roselies au traitement tertiaire

S'assurer que les sous-traitants travaillant sur le site tiennent compte des standards environnementaux développés par le système de management environnemental

Vérification de la disponibilité des agréments des sous-traitants et des agréments des organismes extérieurs de contrôle (air, eau, gadoue...)

Mettre en place un système de correction des dérives observées

Programmation et suivi des contrôles réalisés par des firmes extérieures agréées sur les eaux de sortie, l'air à la sortie de la désodorisation et les boues épandues en agriculture

Programmation d'audits internes ISO 14001 - ISO 9001

Assurer la communication avec les différents acteurs et veiller à leur information, par exemple, par des visites de la station, par un comité d'accompagnement

Création et réunion d'un Comité d'Accompagnement dans le cadre de l'exploitation de la station de Roselies

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2002 - 2005 et étapes pour les atteindre

Chaque année notre politique environnementale sera revue, avec comme conséquence une adaptation de nos objectifs et cibles. Le programme présenté ci-après n'est donc aucunement figé et évoluera très certainement.

	Nature de l'action	Date de réalisation
1.	Suivre en permanence les législations régionales, fédérales et européennes	
	Participation à des séminaires ou des séances d'information	Récurrent
	Participation à un groupe de travail sur le suivi de normes techniques de la réglementation	Récurrent
	Vérifier l'aspect légal des points soulevés dans les tableaux AMDEC à partir du registre réglementaire complet établi par la SPGE	2003
2.	Contrôler l'application de la législation	
	Mise au point et application d'un indicateur sur la législation environnementale applicable	2003
	Programmation d'audits internes à orientation légale	Récurrent
3.	Viser une amélioration continue des performances environnementales et de prévention des pollutions: améliorations, modifications techniques	
3.1.	Aménagements techniques et travaux	
3.1.1.	Travaux d'aménagement et de génie civil	
	Aménagement de l'aire de dégrillage à la STEP de Roselies	2003
	Aménagement de l'aire des fosses à gadoue à la STEP de Roselies	2003
	Réhabilitation de la station de Roselies pour la mise aux normes de l'azote N et du phosphore P.	2005 - 2006
	Paysage: couverture végétale en façade de la station d'épuration de Roselies	Travaux d'aménagement 2005
3.1.2.	Mise en place de contrôles récurrents	
	Réorganisation interne sur les prises d'échantillons d'eaux des différentes stations	Contrôle 2003
	Installation d'un système de mesure automatique des matières en suspension et de la turbidité à la station de Souvret	Travaux 2003
	Mise en place d'échantillonneurs automatiques à la station de Roux	Travaux 2003
	Implémentation de nouvelles méthodes d'analyse pour le contrôle des eaux d'entrée et de sortie au niveau du laboratoire interne	Contrôle 2003
	Etude de la faisabilité technique de réalisation d'une campagne de mesure de la qualité des eaux souterraines sur la station de Roselies	Contrôle 2005
3.1.3.	Examen et maîtrise du réseau de collecte (localisation précise, accessibilité, déversoirs d'orage...)	
	Maintenance de l'accessibilité des CV	Travaux d'entretien Récurrent
	Réalisation des travaux de nettoyage des chambres de visite	Travaux d'entretien Récurrent
	Examen du collecteur principal de Roselies par une équipe spécialisée (dernière inspection 1983)	Travaux d'entretien 2003
	Etat des lieux des réseaux d'égouttage existants	Contrôle 2004
3.1.4.	Fiabilisation des équipements (moto réducteur, rampes d'aération, étanchéité des bassins, respect du RGIE...)	
	Etude de faisabilité de contrôle des tuyauteries aériennes et souterraines	Etude 2004
	Remplacement de 2 vannes existantes par des vannes guillotines sur la conduite de by-pass des boues déshydratées et montage d'une passerelle de manœuvre à la station de Roselies	Travaux 2003
	Mise en place de 5 vannes "papillons" sur les conduites d'amenée d'air aux bassins de la station de Roux	Travaux 2003
	Remplacement de la pompe à lait de chaux pour le traitement des boues de Roselies	Travaux 2003
	Remplacement des 4 couronnes des bassins d'aération/décantation de la station de Roux	Travaux 2003
	Remplacement du bac récolteur des flottants à la station de Roux	Travaux 2003
	Installation d'un système de pesage pour le remplissage des conteneurs à Roselies	Travaux 2005
3.1.5.	Sécurisation - prévention des pollutions	
	Mise en conformité aux normes incendie (suivant le rapport des pompiers)	Travaux 2003
	Report d'un certain nombre d'alarmes à la GTC de Roselies (suivant analyse AMDEC)	Etude 2004
	Sécurisation du puisard extérieur et installation d'une pompe de vidange du puisard à la station de Roux	Travaux 2003
3.2.	Amélioration dans le management	
	Pilotage des installations par la prise en compte systématique des résultats fournis par les indicateurs de performance environnementale	Contrôle 2004

4.	Intégrer les aspects environnementaux lors de tout investissement ou adaptation de nouvelles technologies		
	Inclusion de considérations environnementales dans le cahier des charges pour l'adaptation de la station de Roselies aux normes sur l'azote et le phosphore	Sensibilisation	2003
	Réunions de concertation avec notre bureau d'étude et notre service de conception des ouvrages lors de construction de nouveaux ouvrages d'épuration	Concertation	Récurrent
5.	Responsabiliser l'ensemble des collaborateurs à travers la sensibilisation et la formation, à tous les niveaux de l'entreprise, de manière à optimiser le comportement environnemental de l'ensemble de notre personnel		
	Suivi du programme de formations techniques	Formation	Récurrent
	Réalisation d'exercices de prévention de situation d'urgence (incendie...)	Formation	Récurrent
	Communication		
	Communication : sensibilisation à l'EMAS, affichage, réunions avec l'ensemble du personnel (évolution des actions par rapport aux objectifs fixés)	Sensibilisation	Récurrent
	Organisation d'une campagne d'affichage sur les enjeux de la démarche environnementale	Sensibilisation	2003
	Information et sensibilisation des nouveaux collaborateurs aux procédures Iso 14001 – EMAS	Information	Récurrent
6.	Assurer la communication avec les différents acteurs et veiller à leur information		
	Convoquer et réunir le Comité d'Accompagnement (1ère réunion)	Concertation	Récurrent
	Communication externe (schéma général d'une station sous PowerPoint + photos des éléments constitutants)	Information	2004
	Organisation de visites et participation à la journée mondiale de l'eau	Sensibilisation	Récurrent
	Mise en place d'une cellule de conseil pour la gestion des eaux usées	Information	2005
7.	S'assurer que les sous-traitants travaillant sur le site tiennent compte des standards environnementaux développés par le système de management environnemental		
	Mise au point d'une fiche de recommandations de bonnes pratiques environnementales à avoir sur un chantier	Information	2003
	Sensibilisation des sous-traitants qui travailleront sur le chantier de réhabilitation de la station de Roselies	Sensibilisation	2004
	Rédiger une IT pour la réalisation de travaux par une firme extérieure sur la STEP	Travaux	2003
8.	Respecter et mettre à jour les procédures mises en place		
8.1.	Mise en place du SME		
	Classement des documents Iso 14001 – EMAS (mise en place, listing, procédure...)	Travaux	Récurrent
8.2.	Actualisation de procédures, IT et formulaires		
	Mise en place du système de management de la qualité sous ISO 9001 version 2000	Etude	2003
9.	Contrôler et suivre les impacts sur l'environnement		
	Evaluation de nos objectifs	Contrôle	2003
	Analyse et exploitation des résultats fournis par les indicateurs de performance afin de proposer des objectifs quantitatifs précis	Etude	2003
	Examen et actualisation de nos objectifs (sont-ils encore quantifiables, performants...)	Etude	2003
10.	Généraliser progressivement le tri sélectif des déchets afin de limiter leur quantité		
	Mise en place d'une comptabilité analytique des quantités de déchets par ouvrage	Inventaire	2003
11.	Etudier la faisabilité d'une plus grande maîtrise environnementale des collecteurs		
	Sensibilisation des acteurs du contrat de rivière Sambre aux comportements respectueux de l'environnement pour les rejets à l'égout	Sensibilisation	2004
	Réalisation d'un inventaire des rejets industriels existants et vérification de leur autorisation	Inventaire et Contrôle	2005
	Mise en place des liaisons informatiques pour accéder en consultation (et/ou écriture) aux cartes de tracé des collecteurs	Travaux	2004

V. Synthèse des données chiffrées disponibles (année 2001) sur les résultats de l'organisation

1. Qualités des influents et effluents (rejets dans le milieu aquatique)

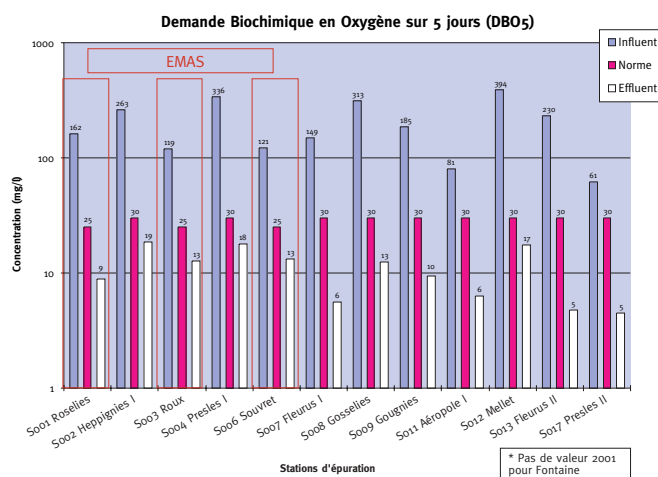
Nous distinguons sur les graphiques suivants, les concentrations de l'eau usée à l'entrée (influent), la norme légale à respecter en sortie de station et la concentration de l'eau de sortie épurée (effluent) pour les différents paramètres. Bien que l'enregistrement EMAS concerne uniquement les stations d'épuration de Roselies, Roux, Souvret et Fontaine, nous effectuons les mêmes types d'analyses pour l'ensemble de nos stations en fonctionnement. Les stations de pompage ne sont pas soumises à ce type d'analyses.

a) DBO₅

Définition: La demande biochimique en oxygène (DBO) représente la quantité d'oxygène consommée par l'eau à traiter par oxydation biologique des matières organiques et minérales qu'elle contient (DBO₅: consommation en 5 jours).

Nous pouvons observer que nous respectons les normes légales pour l'ensemble de nos stations en fonctionnement.

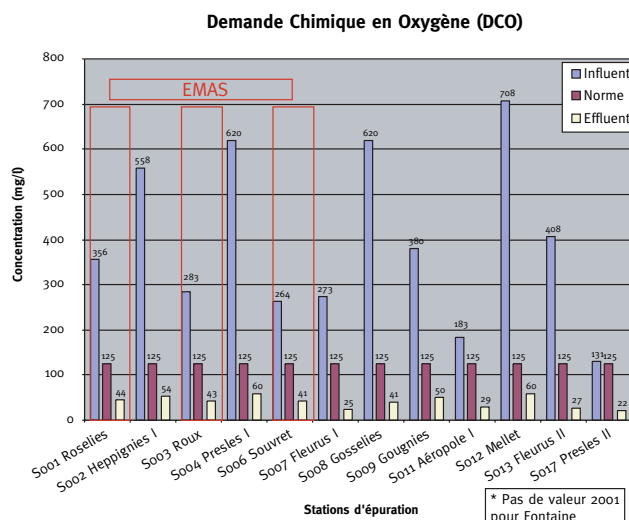
Pour la station d'épuration de Fontaine, nous ne disposons pas d'analyses représentatives car l'année 2001 correspondait à sa mise en fonctionnement; la réception définitive de la station n'a pas encore été réalisée. Elle est de fait encore sous garantie. Par conséquent, le lecteur ne trouvera aucune indication sur la DBO₅, DCO et MES pour cette station dans cette première déclaration environnementale.



b) DCO

Définition: La demande chimique en oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

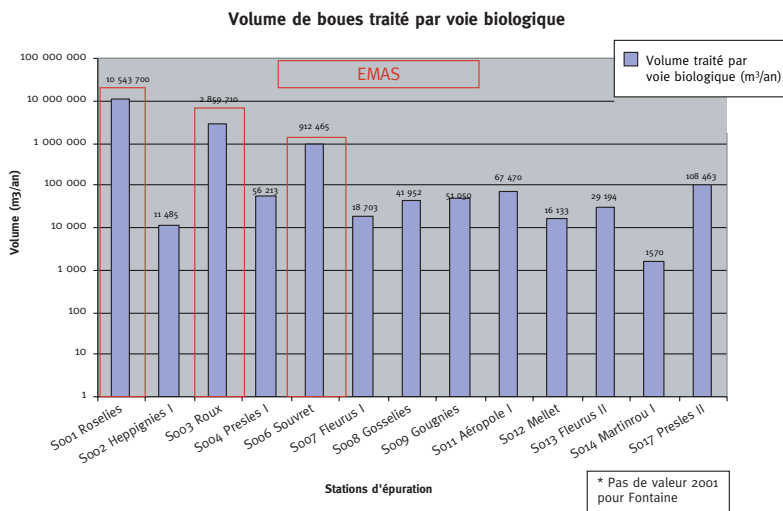
Nous pouvons observer que nous respectons la valeur légale de 125 mg/l pour l'eau de sortie des stations de Roselies, Roux et Souvret.



c) MES

Définition: Les matières en suspension (MES) exprime la concentration en masse contenue dans l'eau. Elle est déterminée par filtration puis séchage dans des conditions définies.

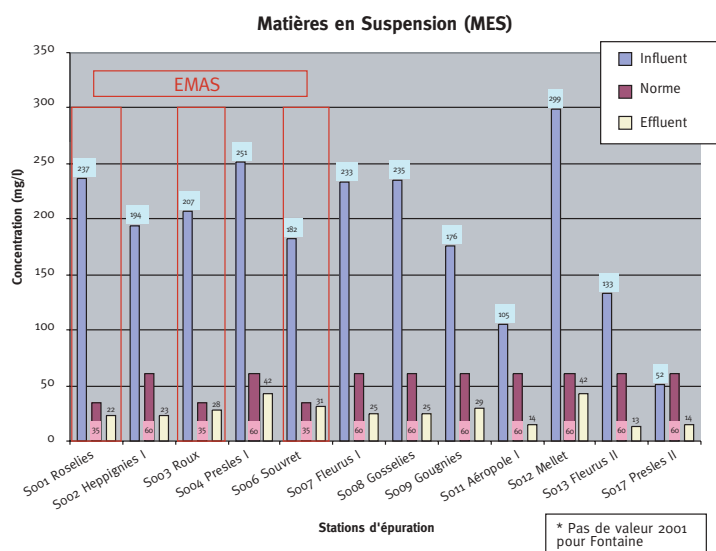
Nous pouvons observer que nous respectons la valeur légale de 35 mg/l pour l'eau de sortie des stations de Roselies, Roux et Souvret.



d) Production de boues par voies biologiques

Définition: boues

Produit de l'action d'épuration, matières séparées de l'eau épurée remise en milieu naturel.

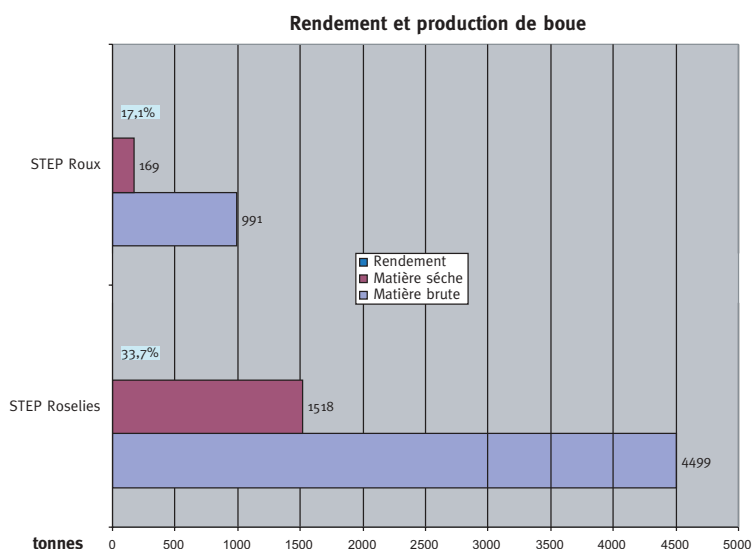


2. Qualités des boues produites (épandage agricole)

Seules les boues de la STEP de Roselies qui produit des boues déshydratées par centrifugation et chaulées à la chaux magnésienne et celles de la STEP de Roux qui produit des boues déshydratées stabilisées par aération prolongée font l'objet d'une valorisation agricole depuis 1992. Les boues liquides des stations de Fontaine et de Souvret, issues du traitement d'épuration sont pompées par notre camion citerne et acheminées à la station de Roselies pour être introduites dans le circuit d'épuration de celle-ci.

Les boues sortant des stations de Roselies et de Roux, épandues en agriculture font l'objet d'une attention particulière, conformément à la législation y afférente. Les paramètres tels que les métaux lourds notamment sont surveillés par un laboratoire extérieur agréé.

Pour l'ensemble de ces paramètres, les analyses ont montré que nous étions en dessous des valeurs légales.

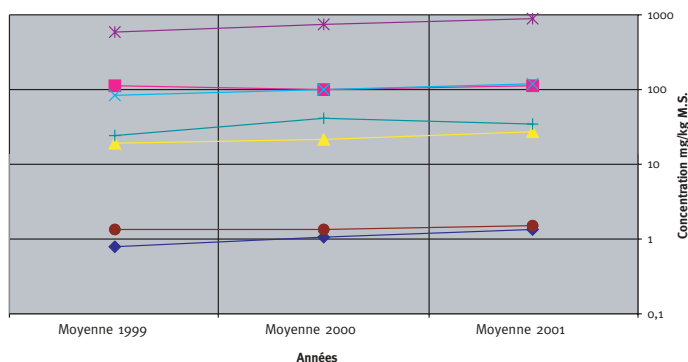


Commentaires du résultat:

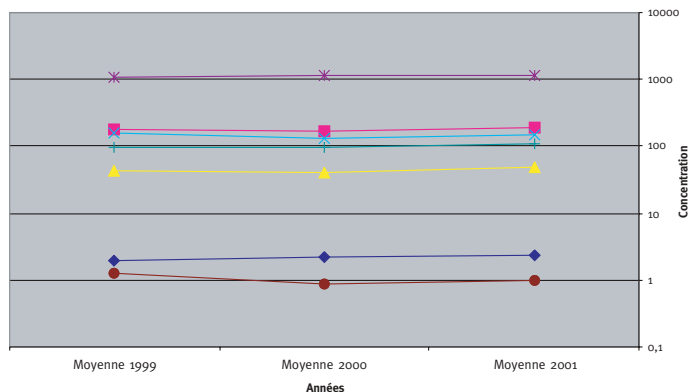
Pour tous les paramètres analysés, nous sommes en dessous des normes imposées. La présence de métaux lourds dans les boues est relativement stable sur trois années de référence.

Normes RW (mg/kg M.S)	
10	Cd
600	Cu
100	Ni
500	Pb
2000	Zn
10	Hg
500	Cr

Analyse des boues traitées à Roselies (métaux lourds)



Analyse des boues traitées Roux (métaux lourds)



3. Pollution olfactive (émissions dans l'atmosphère)

Le fonctionnement d'une station d'épuration peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes. Le principe de fonctionnement, la taille de la station ainsi que les préoccupations justifiées des riverains de la station d'épuration de Roselies nous ont amenés à traiter cette nuisance.

Pour ce qui concerne la STEP de Roselies, cette prise de conscience a débouché sur la construction d'une unité de désodorisation qui a été mise en service fin 2000. Courant 2001, nous ne disposions pas de mesures d'efficacité significatives car cela correspondait à la période de mise en service des installations, particulièrement difficiles à mettre au point.

Notons que la réception définitive de l'unité de désodorisation n'a pas encore été réalisée. Elle est de fait encore sous garantie. Néanmoins, nous en avons maintenant une grande maîtrise depuis courant de cette année 2002.

Nos seules données représentatives des préoccupations des riverains concernent les plaintes qu'ils émettent sur ce type de nuisance. Nous avons heureusement observé la disparition de celles-ci depuis la mise en fonctionnement courant 2001 de cette unité de désodorisation.

Le Comité d'Accompagnement regroupant les parties intéressées pour Roselies en atteste.

La conception et la construction récente (moins de 10 ans) des stations de Roux, Souvret et Fontaine n'ont pas nécessité la construction d'unité de désodorisation. Les éventuelles nuisances olfactives dues à des travaux de maintenance sont temporaires et maîtrisées.

4. Production de déchets

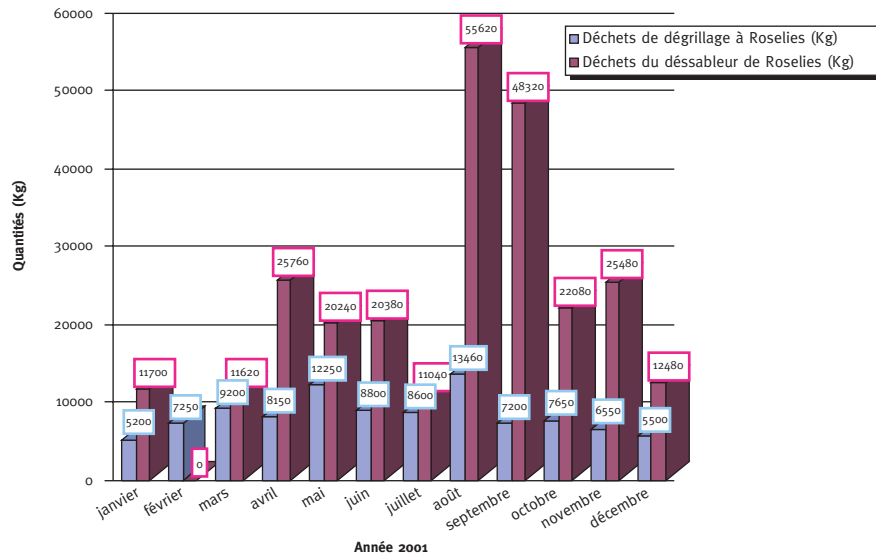
Le processus d'épuration des eaux usées génère différents types de déchets.

- Ceux qui proviennent de l'opération de dégrillage: bois, plastiques, matières minérales et végétales...
- Ceux provenant de l'opération de dessablage - déshuilage: sables et graisses.
- Les déchets liés à la maintenance des installations.
- Les déchets ménagers (pour mémoire).

Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de 1100 litres à 12 m³ suivant la taille de la station et la quantité de déchets générés. Les conteneurs sont ensuite évacués à fréquence variable en incinération pour les déchets de dégrillage et vers un centre agréé pour les sables et les graisses.

La principale production de déchets provient de la station de Roselies (212.000 EH) et se trouve détaillée ci-après. Nous ne disposons pas en 2001 des quantités détaillées pour les autres ouvrages.

Volume de déchets de dégrillage et quantités de sable évacuées à Roselies



5. Consommation de matières premières (produits chimiques, eau, mazout...)

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ANNÉE 2001

EAU: 4.895 m³

La plus grande consommation d'eau de ville provient de la station de Roselies. Nous avons repris les consommations d'eau des 4 stations d'épuration et de la station de pompage concernées.

GRAISSE et HUILE:

graisse: 444 kg
 huile: 400 litres

Les quantités présentées ici sont des quantités globales pour l'ensemble des stations d'épuration et de pompage. Nous ne disposons pas en 2001 du détail par ouvrage.

HERBICIDE: 60 litres

La quantité présentée ici est une quantité globale pour l'ensemble des stations d'épuration et de pompage. Nous ne disposons pas en 2001 du détail par ouvrage.

RÉACTIFS POUR LA DÉSODORISATION:

Acide sulfurique (H₂SO₄) 1.000 litres
 Eau de javel (NaOCl) 6.000 litres
 Bisulfite (NaHSO₃) 500 litres
 Soude caustique (NaOH) 2.000 litres
 Acide chlorhydrique 200 litres

Comme nous l'avons expliqué dans les pages précédentes, seule la station d'épuration de Roselies dispose d'une unité de désodorisation et, par conséquent, nous présentons la consommation des réactifs entrant dans le processus de purification de l'air.

CARBURANTS POUR LES VÉHICULES:

Diesel	18.529 litres
Essence	2.387 litres

MAZOUT DE CHAUFFAGE: 32.000 litres

Seule la station d'épuration de Roselies dispose d'une installation de chauffage fonctionnant au mazout. Les autres stations utilisent ponctuellement l'énergie électrique pour le chauffage de certains locaux.

ADOUCCISSEUR SEL AXA: 1.000 kg

Le sel AXA est utilisé pour la production d'eau adoucie pour l'unité de désodorisation et les sanitaires de la station de Roselies.

POLYMÈRES:	ROSELIES	ROUX
	5.100 kg	2.675 kg

Les polymères entrent dans le processus de production de boues destinées à l'épandage agricole. Comme expliqué plus haut, seules les stations de Roselies et de Roux produisent des boues destinées à l'agriculture.

CONSOMMATION DE CHAUX A ROSELIES:

Dolomie 0/2	Ca(OH) ₂
216,1 tonnes	20,8 tonnes

Les boues produites à Roselies sont épaissies par mélange de chaux de 2 types. Les boues de Roux sont mélangées à des déchets verts avant épandage agricole. Cette opération est prise en charge par une société extérieure.

VI. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

Par ordre alphabétique

Amélioration continue	Processus d'enrichissement du système de management environnemental pour obtenir des améliorations de la performance environnementale globale en accord avec la politique environnementale de l'organisme
Aspect environnemental	Élément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement
Audit du système de management environnemental	Processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves afin de déterminer si le système de management environnemental d'un organisme est en conformité avec les critères de l'audit du système de management environnemental définis par l'organisme, et afin de communiquer les résultats de ce processus à la direction
Cible environnementale	Exigence de performance détaillée, quantifiée si cela est possible, pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à une partie de l'organisme qui résulte des objectifs environnementaux, et qui doit être fixée et réalisée pour atteindre ces objectifs
EMAS	Environment Management and Audit Scheme - Système communautaire de management environnemental et d'audit
Environnement	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme
Indicateurs de performance	Les indicateurs environnementaux fournissent à la direction de l'entreprise une information sur les progrès réalisés pour atteindre un critère de performance dans un domaine donné
ISO 14001	Norme internationale - Systèmes de management environnemental - Spécification et lignes directrices pour son utilisation.
Objectif environnemental	But environnemental général qu'un organisme se fixe, résultant de la politique environnementale, et quantifié dans les cas où cela est possible
Organisme	Compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, ou partie ou combinaison de celles-ci, à responsabilité limitée ou d'un autre statut, de droit public ou privé, qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative
Partie intéressée	Individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un organisme. (Les riverains par exemple)
Performance environnementale	Résultats mesurables du système de management environnemental, en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et cibles environnementaux
Politique environnementale	Déclaration par l'organisme de ses intentions et de ses principes relativement à sa performance environnementale globale qui fournit un cadre à l'action et à l'établissement de ses objectifs et cibles environnementaux
Prévention de la pollution	Utilisation de procédés, pratiques, matériaux ou produits qui empêche, réduit ou contrôle la pollution, qui peut inclure le recyclage, le traitement, les changements de procédés, les mécanismes de contrôle, l'utilisation efficace des ressources et la substitution de matériaux

Revue de direction	De façon à maintenir l'amélioration continue, la pertinence et l'efficacité, donc la performance du système de management environnemental, il convient que l'organisme passe en revue et évalue le système à intervalles définis
Système de management environnemental	La composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale
Un Equivalent-Habitant	Pollution quotidienne engendrée par un individu censé utiliser 200 à 300 litres d'eau par jour et donc produire le même volume de pollution par le biais des eaux ménagères (détergents, graisses,...) et des eaux de vannes (matières organiques et azotées, germes et matières fécales...)

Par ordre alphabétique

AMDEC	Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leurs Criticités
BO	Bassin d'Orage
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CS	Chef de Service
CV	Chambre de Visite
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGRNE	Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
DIHEC	Dépense Importance Hors Exploitation Courante
DPE	Division de la Police de l'Environnement
EH	Equivalent Habitant
EXP	Exploitation
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GTC	Gestion Technique Centralisée
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
ISO	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
IT	Instruction de Travail
MAQ	Manuel d'Assurance Qualité
MES	Matières En Suspension
MME	Manuel de Management Environnemental
PCGE	Plan Communal Général d'Egouttage
PME	Programme de Management Environnemental
Q	Débit
RGIE	Règlement Général des Installations Electriques
RME	Responsable Management Environnemental
SAQ	Système d'Assurance Qualité
SME	Système de Management Environnemental
SP	Station de Pompage
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
STEP	Station d'Epuration
SWDE	Société Wallonne de Distribution d'Eau
Uo	Unité d'odeur

VI. RAPPORT DU VERIFICATEUR

- Organisme de certification et de vérification: BVQI (Bureau Veritas Quality International)
- Numéro d'agrément du vérificateur: BVQI - EMAS - N°030 EMAS
- Date de validation de la déclaration: 24 février 2003
- Prochaine déclaration environnementale: Août - Septembre 2003

VII. ADRESSE ET NOM DES PERSONNES DE CONTACT

IGRETEC - Siège Social
Boulevard Mayence 1
6000 CHARLEROI
Tél.: 071/20.28.11

Gilbert VANIEKAUT,
Administrateur, Directeur Général

Pierre ROMBAUX, chef de service
assurance qualité (SAQ) et Responsable
Management Environnemental (RME):

Olivier DRAGUET, Responsable
Management Environnemental Adjoint

Francis VAN RENTERGHEM, chef de service
conception des ouvrages et assainissement

Olivier LIERNARD, chef de service
exploitation des ouvrages

BVQI (Bureau Veritas Quality International),
Mr Jean-Claude Roquet, Managing Director

DGRNE (Direction Générale des Ressources
Naturelles et de l'Environnement)
Dr Ir. RIVEZ, Attaché

DPE (Division de la Police
de l'Environnement), **Mr O. FELIX**

SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)
Administration Communale de Charleroi,
Service Environnement - SOS Pollution
(ouvrages sur Roux)

Administration Communale de Fontaine
(ouvrages sur Fontaine-l'Evêque)

Administration Communale de Courcelles,
Service Environnement (ouvrage sur Souvret)

Administration Communale de Farciennes
(ouvrage sur Roselies)

IGRETEC - Siège d'exploitation
Station de Montignies-Sur-Sambre
Chaussée de Charleroi 401
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél.: 071/20.01.00

E-mail: info@igretec.com
Tél.: 071/20.28.01

E-mail: pierre.rombaux@igretec.com
Tél.: 071/20.28.71

E-mail: olivier.draguet@igretec.com
Tél.: 071/20.29.60

E-mail: francis.vanrenterghem@igretec.com
Tél.: 071/20.28.32

E-mail: olivier.lienard@igretec.com
Tél.: 071/20.01.02

E-mail: info@be.bureauveritas.com
Tél.: 02/520.20.90

E-mail: jf.rivez@mrw.wallonie.be
Tél.: 081/33.51.65

E-mail: charleroi.dpe.dgrne@mrw.wallonie.be
Tél.: 071/65.47.00

E-mail: info@spge.be - Tél.: 081/25.19.30

Tél.: 071/86.85.46
Tél.: 071/86.93.07

Tél.: 071/54.81.30

Tél.: 071/46.99.20

Tél.: 071/24.33.80



*Vérification du Système de
Management Environnemental*

Attribué à

IGRETEC

**Boulevard Pierre Mayence, 1 – 6000 Charleroi
BELGIUM**

*Sur base des documents, données et informations résultant des procédures internes
de la société et examinées durant le processus de vérification*

*l'équipe d'audit de BVQI Belgique déclare que la déclaration environnementale
est conforme au règlement EMAS (Réglement CE no. 761/2001).*

DOMAINE D'ACTIVITÉ

*Stations d'épuration à Roselies, Roux, Souvret et Fontaine-l'Evêque.
Station de pompage sise à Forchies-la-Marche.*

Date: 24 février 2003



*Pour BVQI Belgique
Jean-Claude Roquet - Managing Director*

Certificate No: 02/10

030 EMAS



Boulevard Mayence, 1 - 6000 Charleroi (Belgique)
Tél; +32 (0) 71 20 28 11 - Fax +32 (0) 71 33 42 36
<http://www.igretec.com> - E-mail: info@igretec.com

